



Janvier 2021

**Aides CROUS accessibles aux étudiants en formation sanitaire et sociale  
(à partir du niveau IV), boursiers ou non du conseil régional**

**ETUDIANTS EN FORMATION DANS UN INSTITUT  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

- Aides spécifiques ponctuelles, accessibles aux étudiants de tous les sites de formation : aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément des difficultés et qui constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée. Limite d'âge : 35 ans et être inscrit en formation initiale.
- Sur rendez-vous : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
- Logement en résidence universitaire, à Besançon, Belfort, Montbéliard, Héricourt, Dijon, Le Creusot et Auxerre : l'accès est possible pour une année entière ou de façon temporaire (même pour une nuit, lors de stages par exemple) : chambres individuelles, studettes, appartements meublés (type 1 à 5), ouvrant droit à l'aide au logement :
  - ✓ Pour l'hébergement longue durée, il convient de déposer un DSE (dossier social étudiant) sur le site du CROUS : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr). La date limite de dépôt d'un DSE est fixée au 15 mai 2021. La demande de logement est à faire à compter de la 1<sup>ère</sup> semaine de mai 2021, en se connectant depuis son compte MSE sur « trouver un logement »
  - ✓ Pour l'hébergement temporaire, réservation sur [www.bedandcrous.com](http://www.bedandcrous.com)
  - ✓ Etudiant alternant sur Dijon : des logements sont proposés selon les besoins (à la nuit, à la semaine, à la quinzaine ou au mois). Renseignements et inscriptions sur le site [www.crous-bfc.fr](http://www.crous-bfc.fr)
- Restauration : les étudiants ont accès aux restaurants universitaires de Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul, Dijon et Le Creusot avec la carte IZLY, si vous ne possédez pas encore de carte Izly et que vous êtes inscrit dans un institut de Bourgogne Franche-Comté vous pouvez également télécharger l'application IZLY sur votre téléphone et payer en présentant le QRCode. Informations sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Contact :  
CROUS de Bourgogne Franche-Comté  
40 avenue de l'Observatoire – BP 31021  
25001 BESANCON CEDEX  
Tél. 09 69 39 19 19

NB : les étudiants en formation sanitaire et sociale n'ont pas droit à l'allocation spécifique annuelle.